

**Département du Travail des États-Unis
Bureau des affaires internationales du travail
Bureau du travail des enfants, du travail forcé et de la traite des personnes**

**Ordonnance 13126
Liste des produits issus du travail forcé ou de la servitude des enfants
*Au 2 décembre 2014***

Mali

RIZ

Selon certains rapports, des enfants sont contraints de travailler à la culture du riz au Mali, en particulier le long du fleuve Niger et dans la région de Ségou. Selon une étude réalisée par une université et l'OIT, des enfants en groupes de 25 à 50 sont victimes de la traite des personnes et selon les estimations quelque 2 000 d'entre eux ont été soumis au travail forcé dans les rizières du Mali. Il semblerait que certains enfants soient recrutés dans des villages d'autres régions du Mali pour cultiver le riz à Niono. Des garçons sont victimes de la traite au Burkina Faso et envoyés travailler à la culture du riz au Mali. Certains garçons burkinabè et maliens âgés de 10 à 15 ans sont envoyés dans les rizières par leurs marabouts (enseignants coraniques) dans les écoles religieuses. Des réseaux de traite organisée relient les agriculteurs aux enseignants et aux enfants. Ces derniers ne sont pas rémunérés pour leur travail ; les agriculteurs paient les enseignants et les recruteurs pour le travail des enfants.